



**Réseau national des militants,
collectifs d'établissements, syndicats et associations
pour l'information et le soutien
aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers**

Adresse postale : C/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris -

[Réseau Éducation Sans Frontières \(Resf\) - Laisser les grandir ici https://reseau-resf.fr](https://reseau-resf.fr)

Contact sur ce dossier : 06 12 17 63 81

19 décembre2024

LETTRE OUVERTE A M. LE PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier ministre

Le RESF (Réseau Education sans frontières) accompagne depuis plus de 20 ans les jeunes et les familles étrangères, afin de leur permettre d'obtenir ou de maintenir leur droit au séjour.

Depuis 40 ans, les lois « immigration » et particulièrement la 22^{ème} du 24 janvier 2024, réduisent chaque fois davantage les possibilités pour les étrangers de se trouver en situation régulière.

La dématérialisation accélérée des démarches administratives, le sous dimensionnement des plateformes dédiées à ces démarches, combinés à la baisse régulière des moyens alloués aux préfectures, et par conséquent du nombre des agents pour traiter les dossiers, tous ces facteurs ont multiplié le nombre de personnes, travailleurs, étudiants, jeunes, se trouvant dans l'impossibilité de déposer une première demande de titre, ou après obtention de celui-ci, de le renouveler.

La loi Asile-Immigration du 24 janvier 2024 donne la priorité à la question des OQTF : leurs conditions d'administration et d'exécution. Il s'agit d'inciter les préfets à faire du chiffre, en multipliant les expulsions, et de tenter de faire croire que le pays retrouverait ainsi sécurité et plein emploi.

Les préfets multiplient donc les remises d'OQTF au motif de « trouble à l'ordre public », une notion on ne peut plus imprécise. Une OQTF assortie dans presque tous les cas d'IRTF jusqu'à 3 ans. Ce qui équivaut à un arrêté de bannissement.

Les dépôts de dossiers sont par ailleurs rendus impossibles pendant une période de 3 ans après l'OQTF, une mesure rétroactive, appliquée à des OQTF délivrées avant la promulgation de la loi ! On est loin de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il ne s'agit pas là que de mots.

Trois années sans papiers, avec le risque permanent du contrôle et de l'arrestation, cela signifie perte de travail, de logement, de droits sociaux. Le message est clair. « PARTEZ ! Et si vous ne le faites pas de vous-même, nous vous faisons partir de force ! C'est notre loi ! »

Familles brisées, pères arrachés à leurs enfants, vies anéanties, souvent celles de très jeunes que le même pays a accueillis, pris en charge, scolarisés, formés. Une OQTF car ils auraient en toute bonne foi remis en préfecture un document d'état-civil dûment légalisé par les autorités de leur pays, mais récusé par « l'expertise » de la Police aux Frontières (fraude = trouble à l'ordre public), un motif que le tribunal administratif ne manquera pas de casser. Aujourd'hui, ce sont les tribunaux qui, bien qu'engorgés, régularisent et non plus les préfectures. Un gâchis de temps, de moyens, et un de détournement des fonctions

auxquelles la justice pourrait plus utilement se consacrer. Même annulée, désormais l'OQTF restera dans le dossier de la préfecture et pèsera sur les examens de situation successifs.

Monsieur le premier ministre, nous ne croyons pas que la société tout entière exige le renvoi des étrangers, attende des charters vers le Sud pour se sentir enfin à l'aise, entre soi. Nous ne le croyons pas. Nous ne le croyons pas, parce que nous constatons tous les jours autre chose, le vivre ensemble partagé au travail et dans les quartiers. Parce que les enfants de ce pays aiment et vivent avec celles et ceux d'autres origines. Parce que le monde entier a reçu de la France, à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, le message que ce pays était ouvert, coloré, mélangé, généreux et que cela a fait plaisir aux Français. Ce n'est pas vrai ?

Vous avez en de multiples occasions exprimé votre attachement aux valeurs humanistes, le courage, la tolérance, la non-discrimination. Nous vous demandons de les mettre en pratique en refusant de nommer un ministre susceptible de prôner une politique encore plus restrictive à l'égard des personnes étrangères. Nous vous demandons également de proposer au Parlement l'abrogation de la loi inique Asile-Immigration du 24 janvier 2024.

Vous étiez présent, monsieur le Premier ministre, en septembre 2009, sur le parvis de Notre Dame, à l'un des rassemblements RESF, protestant contre l'enfermement en rétention et les expulsions d'enfants. Stéphane Hessel, aussi. « Indignez-vous ! » disait-il. Alors, Monsieur le Premier ministre, à votre tour, aujourd'hui, face à toutes ces dérives, ces inhumanités, à votre tour, indignez-vous !